

À l'attention de la Fondation de prévoyance 3a PostFinance

Données personnelles

N° de compte de prévoyance _____

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Téléphone _____

Choix du fonds de prévoyance (un seul choix possible par ordre)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> PF Pension – ESG 25 Fund (n° ISIN CH0012056260) | <input type="checkbox"/> PF Pension – Passive 25 Fund (n° ISIN CH1430112313) |
| <input type="checkbox"/> PF Pension – ESG 50 Fund (n° ISIN CH0012056203) | <input type="checkbox"/> PF Pension – Passive 50 Fund (n° ISIN CH1430112321) |
| <input type="checkbox"/> PF Pension – ESG 75 Fund (n° ISIN CH0316793139) | <input type="checkbox"/> PF Pension – Passive 75 Fund (n° ISIN CH1430112339) |
| <input type="checkbox"/> PF Pension – ESG 100 Fund (n° ISIN CH0484781684) | <input type="checkbox"/> PF Pension – Passive 100 Fund (n° ISIN CH1430112347) |

Ordre unique

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Montant de la souscription (achat) ¹ CHF _____ | <input type="checkbox"/> Souscription (achat) avoir actuel total du compte prévoyance ¹ |
| <input type="checkbox"/> Montant du rachat (vente) ² CHF _____ | <input type="checkbox"/> Rachat de la totalité du portefeuille ² |

¹ La souscription (achat) aura lieu dès la prochaine date d'exécution possible.

² Les produits sont crédités sur le compte prévoyance 3a.

Plan d'épargne en fonds

- Ouverture d'un plan d'épargne en fonds:
Investir régulièrement l'avoir du compte prévoyance dans le fonds de prévoyance choisi.
- Montant _____ première date d'exécution³ _____
- dernière date d'exécution _____ jusqu'à révocation
- Périodicité de la souscription du fonds deux fois par mois⁴ mensuelle tous les deux mois trimestrielle
- Annulation (résiliation du plan d'épargne en fonds)⁵

³ Si la date d'exécution tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, la souscription (achat) sera exécutée à la prochaine date d'exécution possible.

⁴ La première date d'exécution doit se situer entre le 1er et le 15 du mois.

⁵ N'inclut pas la vente de parts de fonds de placement. Seuls les ordres d'achat réguliers peuvent être annulés.

Investissement direct dans le fonds de prévoyance

- Ouverture d'un ordre pour investissement direct dans le fonds de prévoyance:
Placer tous les versements futurs sur le compte prévoyance 3a dans le fonds sélectionné. Est considéré comme un versement toute inscription au crédit sur le compte prévoyance 3a, y compris les intérêts.
- Annulation de l'investissement direct dans le fonds de prévoyance⁶

⁶ N'inclut pas la vente de parts de fonds de placement. Seuls les ordres d'achat peuvent être annulés.

Introduction

Ces explications portent sur la solution de prévoyance 3a conclue entre le preneur de prévoyance et la Fondation de prévoyance 3a PostFinance (ci-après dénommée la fondation de prévoyance). Le règlement de la Fondation de prévoyance 3a PostFinance, qui a été accepté lors de l'ouverture de la solution de prévoyance 3a, s'applique à la relation client avec la fondation de prévoyance.

PostFinance communique les ordres de fonds et transmet ceux-ci pour exécution à la fondation de prévoyance. La passation de l'ordre intervient sans conseil (opération dite d'exécution pure, execution only). PostFinance et la fondation de prévoyance ne vérifient ni l'adéquation, ni le caractère approprié de l'ordre donné. Aucune surveillance ponctuelle ou permanente du portefeuille 3a n'est non plus effectuée.

Informations sur les risques

- Il incombe aux clientes/clients de s'informer de manière appropriée sur les risques propres à chaque décision de placement.
- Les investissements dans les produits de placement sont effectués pour le compte et aux risques exclusifs des clientes/clients. La fondation de prévoyance et PostFinance ne sauraient être tenues responsables des décisions prises par les clientes/les clients.
- Les clientes/Les clients prennent connaissance du fait que tous les fonds de prévoyance à leur disposition comportent un potentiel de perte parfois important. La préservation du capital investi n'est pas garantie.
- Aucune représentante, aucun représentant ni mandataire de la fondation de prévoyance ou de PostFinance n'est autorisé à donner, que ce soit par oral ou par écrit, une quelconque assurance ou garantie portant sur une certaine évolution de la valeur d'un fonds de prévoyance.

Dispositions pour les fonds de prévoyance et la saisie des ordres

- Les fonds de placement PF Pension – ESG 25 Fund, PF Pension – Passive 25 Fund, PF Pension – ESG 50 Fund, PF Pension – Passive 50 Fund, PF Pension – ESG 75 Fund, PF Pension – Passive 75 Fund, PF Pension – ESG 100 Fund et PF Pension – Passive 100 Fund sont soumis au droit suisse.
- Le fonds PF Pension – ESG 25 Fund, PF Pension – Passive 25 Fund est conforme aux dispositions de l'OPP 2.
- Conformément à l'art. 50, al. 4 OPP 2, la part en actions des fonds PF Pension – ESG 50 Fund, PF Pension – Passive 50 Fund, PF Pension – ESG 75 Fund, PF Pension – Passive 75 Fund, PF Pension – ESG 100 Fund et PF Pension – Passive 100 est plus élevée que pour les fonds de prévoyance classiques. Les fonds PF Pension – ESG 50 Fund, PF Pension – Passive 50 Fund, PF Pension – ESG 75 Fund, PF Pension – Passive 75 Fund, PF Pension – ESG 100 Fund et PF Pension – Passive 100 ne s'adressent donc qu'à des investisseuses et investisseurs disposés à prendre des risques et ayant la capacité de le faire.
- L'ordre doit parvenir par courrier à la fondation de prévoyance. Si les données du formulaire sont incomplètes ou peu claires, l'exécution de l'ordre de fonds ne peut pas être garantie pour la prochaine échéance possible. La fondation de prévoyance n'est pas responsable des éventuelles différences de cours qui en résultent.

Bases de l'ordre de fonds

Les documents ci-après constituent la base de l'ordre fonds:

- La description du produit «Fonds de prévoyance avec le compte prévoyance 3a»,
- La feuille d'information «Frais et indemnités de distribution pour les fonds de prévoyance de PostFinance»,
- La brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» (pour information),
- La feuille d'information de base (PRIIP KId) – et ce pour chaque fonds que je souscris.

Ces documents sont disponibles sur postfinance.ch/prevoyance-informations.

Je prends connaissance du fait que, dans le cadre de la vente de fonds de placement, PostFinance perçoit des indemnités de la part de tiers, et je l'accepte. Je renonce expressément à les percevoir et accepte par conséquent que PostFinance les retienne au titre de rémunération pour les prestations fournies. Le montant des indemnités est susceptible d'être modifié en tout temps. Les informations actuelles et les informations détaillées concernant les indemnités de distribution sont disponibles dans le document «Feuille d'information: Frais et indemnités de distribution pour les fonds de prévoyance de PostFinance» sur postfinance.ch/prevoyance-informations.

J'ai lu les informations et les documents susmentionnés (sauf indication contraire) et déclare les accepter.

Lieu _____

Date _____

Signature _____

Veillez adresser le formulaire à:

Fondation de prévoyance 3a PostFinance
Case postale
8098 Zurich